



Convention de partenariat entre la Fédération des Chasseurs de l'Orne et le Groupement de Défense Sanitaire du Cheptel Ornais

Entre

La **Fédération des Chasseurs de l'Orne (FCO)** sise 46, rue de Bretagne - B.P. 177 - 61005 ALENCON CEDEX

Représentée par son Président Christophe DE BALORRE

Et

Le **Groupement de Défense Sanitaire du Cheptel Ornais (GDSCO)** sise 76, chemin de Maures – BP 138 - 61004 ALENCON

Représenté par son Président Philippe GUERIN

Préambule

Considérant

- L'importance de la prise en compte du milieu naturel et de ses différentes composantes, dans le cadre de l'organisation de l'épidémiosurveillance et de la gestion en santé animale ;
- Les missions respectives de :
 - GDSCO dans le domaine de la prévention et de la maîtrise des maladies des animaux de rente ;
 - la FCO, notamment dans le domaine de la gestion des ressources cynégétiques et de la surveillance de la faune sauvage, y compris en matière sanitaire ;
- L'intérêt des éleveurs et des chasseurs pour maintenir et développer la qualité sanitaire, à la fois des animaux de rente (économie de l'élevage) et du gibier sauvage (gestion cynégétique) et participer ainsi, le cas échéant, à la maîtrise de la santé publique (zoonoses) et à l'amélioration de la qualité de vie des animaux ;

Objet

- Instaurer au niveau local une relation suivie entre les parties ;
- Contribuer à une meilleure veille de la situation sanitaire en matière de maladies ou d'infections situées à l'interface entre les animaux de rente et la faune sauvage, notamment au travers des observations qui pourront ressortir de l'examen initial du gibier chassé, par les chasseurs formés (Arrêté du 18 décembre 2009 relatif aux règles sanitaires applicables aux produits d'origine animale et aux denrées alimentaires en contenant) ;
- Faciliter en fonction de la situation, la réalisation d'enquêtes locales sur certaines maladies, anciennes, émergentes ou ré-émergentes, par la mise en commun de moyens.

Nature des actions

- Echange d'informations pertinentes et contact en temps réel en cas de nécessité ;
- Possibilité d'organiser des réunions d'information sur certains sujets entre fédérations de chasseurs et groupements de défense sanitaire en lien avec les différents partenaires locaux ;

- Echange, collecte et traitement de données épidémiologiques destinées à suivre, voire à mieux connaître la situation épidémiologique de maladies ou d'infections situées à l'interface entre espèces domestiques et sauvages, grâce :
 - Aux informations pouvant être fournies notamment par le nouveau réseau de chasseurs formés à l'examen initial du gibier (surveillance passive) ;
 - A une surveillance active dans le gibier sauvage, adaptée à la situation locale et faisant l'objet d'un accord entre les 2 parties, portant sur une ou des maladies ou infections communes aux espèces domestiques de rente et au gibier sauvage.

Descriptif général

- Comité de pilotage : il est chargé de suivre la démarche et, en cas de surveillance active, de conduire l'analyse et l'interprétation des résultats.
 - membres du Comité de pilotage : FCO, GDSCO, Laboratoire Départemental de l'Orne (LDO) et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Orne (DDCSPP61)
 - Nombre minimum de réunions : 1 par an à l'initiative des 2 parties
- Modalités de communication : aucune communication ne peut être faite par un des signataires isolément. Seule une communication tri-partite (FCO, GDSCO et LDO) sera décidée et co-rédigée à la fin de la campagne, si les partenaires le jugent pertinent. C'est le texte de cette communication qui pourra être reproduit par les différents partenaires dans leurs bulletins d'information respectifs
- Formalisation, sous forme de bilans annuels, du retour d'expérience des échanges et des résultats synthétiques des suivis instaurés dans les départements signataires et de leur interprétation commune.

Descriptif en cas de mise en place d'une surveillance active

- Définition des objectifs par maladie/infection
 - Tuberculose des cervidés et Fièvre catarrhale ovine: surveillance des populations
 - Rhinotrachéite Infectieuse Bovine (IBR) : surveillance des populations de cervidés dans les zones de circulation virale au cours de l'année N-1
 - Diarrhée Virale Bovine (BVD)/Border disease (BD): étude du rôle épidémiologique éventuel des espèces de ruminants sauvages
 - Brucellose des sangliers : surveillance des populations
 - Maladie d'Aujeszky (sangliers) : surveillance des populations
 - Syndrome Dysgénésique et Respiratoire Porcin (SDRP)(sangliers): surveillance des populations
- Description du protocole (confère annexe technique)
- Modalités financières attachées à cette convention :
 - Matériel de prélèvements : Laboratoire Départemental de l'Orne
 - Réalisation des prélèvements : Fédération Chasseurs de l'Orne
 - Transmission des échantillons au laboratoire : Fédération Chasseurs de l'Orne
 - Frais d'analyse : Groupement de Défense Sanitaire du Cheptel Ornaï avec l'appui éventuel du Conseil Général de l'Orne
 - Traitement des données : Groupement de Défense Sanitaire du Cheptel Ornaï
- Modalités d'envoi des résultats d'analyse par le LDO :
 - Ensemble des résultats : GDSCO et FCO
 - Maladies réglementées : GDSCO, FCO et DDCSPP
- Modalités d'utilisation des résultats : aucun usage ne doit être fait de ces résultats avant que la campagne de suivi sanitaire ne soit terminée (la phase d'interprétation des résultats par le Comité de pilotage est primordiale).

Modalités de diffusion d'informations au niveau national

- Remontée annuelle au niveau national (F.N.C. et F.N.G.D.S.) :
 - des bilans annuels
 - des informations globales suivantes par espèce et par maladie pour l'année considérée :
 - Nature du prélèvement
 - Nature de la technique analytique utilisée (en précisant la nature du kit utilisé)
 - Nombre d'analyses réalisées par technique
 - Nombre de positifs ou résultats répartis en classes

Durée

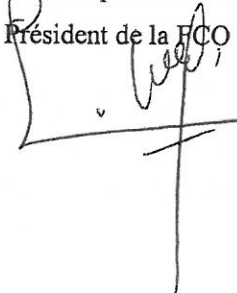
La présente convention est annuelle. Elle est reconduite par tacite reconduction sauf dénonciation dans les deux mois qui précèdent la date anniversaire.

Fait à Alençon, le 15 juillet 2011,

Philippe GUERIN
Président du GDCO



Charles-Christophe de BALORRE
Président de la FCO



ANNEXE TECHNIQUE

1 - ARTICULATION AVEC D'AUTRES SYSTEMES DE SURVEILLANCE

La surveillance active est complémentaire du réseau SAGIR qui réalise une surveillance passive avec des recherches sur des animaux trouvés morts

2 – DETAIL DU PLAN DE SURVEILLANCE POUR LA SAISON DE CHASSE 2011/2012

Espèces concernées	Pathogènes recherchés	Prélèvements à effectuer	Analyses	Nombre animaux à prélever et localisation géographique
CERF ELAPHE	BVD/BD, IBR, Fièvre catarrhale ovine	Sang sur tubes secs et EDTA	Sérologies ELISA (IBR en mélange de 10, individuelles pour les autres pathogènes) PCR en mélange de 20 (BVD uniquement) PCR si sérologie positive (IBR et Fièvre catarrhale)	75 massif d'Ecouves – 25 massif Saint Evroult
CERF ELAPHE	Tuberculose	Ganglions retro-pharyngiens	PCR	25 massif Saint Evroult
CHEVREUIL	BVD/BD, IBR, Fièvre catarrhale ovine	Sang sur tubes secs et EDTA	Sérologies ELISA (IBR en mélange de 10, individuelles pour les autres pathogènes) – PCR en mélange de 20 (BVD uniquement) – PCR si sérologie positive (IBR et Fièvre catarrhale)	200 massifs de Bourse et d'Ecouves
SANGLIER	Maladie d'Aujeszky et SDRP	Sang sur tubes secs	Sérologies ELISA en mélange de 5	200 tous massifs
SANGLIER	Brucellose	Sang sur tubes secs	Sérologies EAT, fixation du complément si positive	200 tous massifs

3 – FORMATION DES CHASSEURS A LA REALISATION DES PRELEVEMENTS

Organisée par la FCO avec l'appui technique du LDO.

4 – MODALITES DE CONSERVATION DES ECHANTILLONS ET ACHEMINEMENT AU LABORATOIRE

Conservation au réfrigérateur (+4°C) – Acheminement sous chaîne du froid dans les 6 heures pour la bactériologie (ganglions rétro-pharyngiens) et sous 48 heures pour la sérologie et la PCR (sang).

5 – IDENTIFICATION DES PRELEVEMENTS ET COMMÉMORATIFS

Les prélèvements sont identifiés par le numéro de boucle délivré par la FCO associé à un code précisant l'espèce animale (S pour sanglier, CEF pour cerf élaphe femelle, CEM pour cerf élaphe mâle, JCB pour jeune élaphe mâle ou jeune biche, CH pour chevreuil).

Une fiche de commémoratifs accompagne tous les prélèvements (document en cours de rédaction).